



# L'ÉCHO *Beaumontais*

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES



## FÊTE AU VILLAGE 6 / 7 / 8 JUILLET 2018

PROGRAMME COMPLET EN ANNEXE

- MANÈGES
- REPAS
- SPECTACLES
- SOIRÉES DANSANTES
- CONCOURS DE PÊCHE
- VIDE GRENIER
- Etc...*



## ÉDITO DU MAIRE

**Bien que la période soit plus propice aux vacances et à la fête, difficile de ne pas avoir un avis critique sur le contexte actuel.**

Si certains avaient encore des doutes sur les orientations de la politique gouvernementale, ceux-ci sont levés : **les masques tombent !**

La fuite en avant vers le dumping fiscal et les plus favorisés s'accroît.

Après la suppression de l'impôt sur la fortune, le Président Macron va dépenser près de 6 milliards d'euros par an en réductions d'impôts pour moins de 2% des français les plus aisés. Ceci représente, par exemple, quasiment la moitié du budget des universités et de l'enseignement supérieur en France.

Le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés va passer de 33 % à 25 % et un taux abaissé à 30 % pour les intérêts et les dividendes est créé (*rappelons que pour les salaires il est fixé à 55%*).

#### Jusqu'à où cela ira-t-il ?

Et les décisions unilatérales se généralisent. Prenons l'exemple de la décision de passer la vitesse à 80 km/h sur l'ensemble du réseau routier secondaire. Encore une décision prise par nos chers énarques parisiens ! On aurait pu croire que la détermination d'une vitesse sur une route soit objectivement décidée en tenant compte des caractéristiques de celle-ci et que des commissions associant les différents acteurs de terrain (*gendarmes, préfets, conseils départementaux, maires...*) soient sollicitées. **Non, rien de tout cela !**

Il est vrai que les recettes supplémentaires pour l'État ont de beaux jours devant elles, d'autant qu'avec l'explosion du prix du carburant à la pompe, la voiture est devenue la véritable "vache à lait" de nos chers dirigeants.

#### Alors à quoi servent les visites dans les régions de notre 1er ministre, sinon à faire de la com ?

Dans ce contexte où les moyens financiers manquent, nous avançons malgré tout sur nos projets : le P.L.U. et le Schéma Directeur d'Assainissement sont désormais suffisamment aboutis pour que nous nous engagions sur une date de mise en œuvre. **Après 3 ans d'études, ils devraient voir le jour début 2019.**

Côté investissements, le programme pour la construction d'ateliers municipaux vient d'être lancé et les architectes désignés à cet effet devraient être connus à la rentrée de septembre.

Ce projet conclura notre mandat car dans moins de deux ans il vous faudra élire la prochaine équipe chargée de la gestion de la commune : que le temps passe vite !

Du côté des écoles, les effectifs prévisibles laissent entrevoir, pour la troisième année consécutive, une augmentation du nombre d'élèves (*notamment à la maternelle*). C'est une satisfaction supplémentaire qui renforce un dynamisme local tant recherché par les élus.

Il est temps pour moi de vous souhaiter un bel été, de bonnes vacances, en espérant vous rencontrer lors de notre fête locale dont le programme vous est présenté dans l'annexe de ce journal.

**Car comme le disait Alfred Capus, "Si les gens du monde cessaient une minute de courir plaisirs et fêtes, ils périraient aussitôt d'ennui."**

**Rendez-vous, malgré tout, à la rentrée de septembre.**



Pascal BAYONI  
Maire de Beaumont-sur-Lèze



Mairie de Beaumont-sur-Lèze  
Place de la Mairie

31870 BEAUMONT-SUR-LEZE

#### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Mardi et Samedi de 9h00 à 12h00



#### BUREAU DE POSTE :

**ENCORE DU CHANGEMENT À LA RENTRÉE !**

**Tous les 2 ans, rebelote !** Déjà victime des horaires restreints, la population continue de subir régulièrement les changements d'organisation du service, si on peut encore appeler cela un service !

Plus aucune nouvelle du passage en statut de **facteur/guichetier** qui permettrait d'ouvrir plus de jours dans la semaine, mais à heures fixes.

Plus aucune nouvelle non plus sur le devenir du logement qui se dégrade d'année en année et que la Poste préfère laisser vacant plutôt que de le céder.

Bref, le minimum syndical imposé par la loi, mais rien de plus...

**Le bureau sera fermé du 6 au 25 août.**

**A la rentrée de septembre, le bureau de poste sera ouvert :**

**Tous les mercredis et vendredis matin de 9h00 à 12h00.**

#### INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018/2019

**Pour inscrire votre enfant à l'école Lucie AUBRAC, présentez-vous en Mairie muni des documents suivants :**

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (*avis d'imposition, facture EDF, téléphone, quittance de loyer*)
- Pour les parents séparés joindre le jugement du tribunal en entier.
- Pour les enfants déjà scolarisés, joindre le certificat de radiation de l'école fréquentée.

**Une fois ces documents déposés en mairie, vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec Mme Degans, la Directrice de l'école, par téléphone au 05 61 08 78 78. Lors de ce rendez-vous, vous devrez vous munir :**

- Du carnet de santé de l'enfant
- Du livret de famille
- Du livret scolaire de l'enfant



### POUR RAPPEL

Les déjections canines sont interdites sur l'ensemble du domaine public : voies, trottoirs, espaces verts, espaces des jeux pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.



### NOS AMIES LES BÊTES

**Tout propriétaire d'un animal est responsable de celui-ci, de son comportement et de ses agissements.** C'est peu de le rappeler au regard d'une recrudescence constatée ces derniers mois d'animaux en divagation sur la commune.

*Qu'un animal échappe à la vigilance de son maître peut arriver, il est moins normal que cela devienne régulier. Tout animal divagant est capturé et confié à la SACPA dont la commune est adhérente, en vue d'un transfert vers la SPA. Pour le récupérer, le propriétaire aura alors à s'acquitter d'une amende non négligeable.*

**Un maire est habilité à double titre à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux :**

- au titre du pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article

L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

- au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le Code Rural.

### VÉHICULES À L'ABANDON

Ces derniers mois, plusieurs véhicules ont fait l'objet sur la commune d'un abandon sur la voie publique. Certains ont dû trouver anormal, par exemple, qu'une voiture soit restée plusieurs semaines dans le fossé, quartier des Lyons.



**Quelle est la procédure, lorsque le propriétaire (quand il est identifiable) ne fait pas le nécessaire, soit par négligence, soit parce qu'il n'est pas assuré ou non solvable ?**

Dans la quasi-totalité des cas, il est demandé à la collectivité de se substituer au propriétaire du véhicule, de mandater les services de la fourrière et d'honorer les factures liées à l'intervention de celle-ci. Les actions menées ensuite vers le responsable de la situation n'aboutissant jamais, ou presque, c'est donc le contribuable qui paie pour des faits privés.

**Face à ce non-sens, la commune se refuse à intervenir pour évacuer le véhicule, sauf cas de force majeure, pour raison de sécurité.**

Désormais, et systématiquement, ce type de fait fera l'objet d'une plainte déposée au nom de la commune pour abandon de véhicule sur la voie publique.

En parallèle, Monsieur le Maire a interpellé Madame La Députée de la circonscription sur cette question.

Alors que les subventions allouées aux collectivités sont en nette baisse et que l'Etat se désengage de plus en plus de ses missions régaliennes, nous demandons la création d'un fonds propre à ces situations et destiné à pallier le vide juridique dans ce domaine.

**A ce jour, nous n'avons reçu aucun retour à cette sollicitation.**

### ENTRETIEN DES ROUTES

Vous êtes nombreux à venir en mairie vous plaindre de l'état des routes communales (*patience, patience...*) et nous signaler les nids de poule en formation (*nous vous en remercions*).

Tout au long de l'année, le personnel technique intervient régulièrement pour boucher, ici ou là, les trous en formation avec les limites que ces interventions temporaires peuvent avoir.

**Et pour les élus, chaque année, c'est le même casse-tête : compte tenu des finances disponibles, quel secteur allons-nous traiter de manière plus durable ?**

Rappelons que les deux derniers programmes du pool routier ont permis la rénovation du chemin du Tuilié et de la route d'Estantens.

**D'autres voies auraient besoin d'une réfection totale :**

le haut du chemin de l'Escloupère, le chemin de Garouste, la route d'Eaunes ... mais les sous manquent !

Sur l'exercice 2016/2018, seuls 30.000 € n'ont pas été consommés, auxquels il faut rajouter 37.000 € que d'autres communes n'ont pas utilisés et qui sont disponibles pour Beaumont.

Avec ces modiques sommes, les programmes mentionnés ci-dessus ne sont pas envisageables cette année, ils feront l'objet de travaux ultérieurs.

**Aussi, nous programmons cette année la réfection du chemin d'Arlens (quartier des Lyons) en enrobé à chaud. Il est vrai que ce chemin en a bien besoin !**

### NETTOYAGE DE PRINTEMPS

**Le 3ème samedi de mars étant la date choisie par la C.C.B.A. pour le rituel "nettoyage de printemps", c'est donc samedi 17 mars 2018,** après un petit déjeuner et une répartition des secteurs que petits et grands, armés de gants, sacs poubelle et gilets jaunes (25 personnes au total) ont pu arpenter les rues, routes et chemins du village.

Encore une fois, la récolte a été bonne (*hélas !*). Pas moins



de 188 kg de débris en tout genre ont été amenés devant la Mairie. **Malheureusement les années se suivent et se ressemblent.**

Un camion de la CCBA est ensuite venu récupérer cette récolte afin de l'amener en déchetterie.

**Un grand bravo à tous les volontaires et le rendez-vous est donné pour le samedi 16 Mars 2019.**

Lors de la séance du 11 avril 2018, le conseil municipal a voté le compte administratif 2017. Le compte administratif reflète l'exécution réelle du budget primitif voté par le conseil municipal. Il se décompose en 2 sections :

### 1/ SECTION FONCTIONNEMENT 2017

La section fonctionnement présente, pour l'exercice 2017, un excédent de 212 939.35 € (Recettes : 1 099 164.39 € et dépenses : 886 225.04 €).

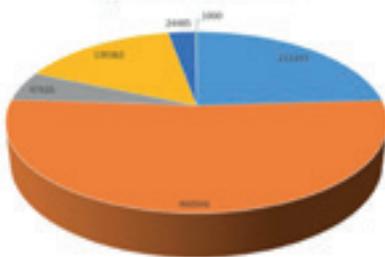
Les charges de personnel (460 545.60 €) représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Elles sont légèrement supérieures à la réalité car la CCBA est amenée à nous rembourser une partie des dépenses de personnels.

Parmi les charges à caractère général :

- le montant des factures d'électricité reste important mais est en nette diminution par rapport à 2015 (46 491.35 € au lieu de 53 406.82 €). **L'extinction de l'éclairage nocturne et la recherche d'économies sont à l'origine de cette baisse.**
- les achats alimentaires pour la cantine (42 922.36 €).
- cette année, les travaux de voirie sont en forte augmentation (11 016.62 €) et sont dus essentiellement à la remise en état, en urgence, de la chaussée chemin du Cocoro suite à un effondrement.
- l'entretien du matériel roulant est également en hausse (7 214.47 €) car notre parc de véhicules est vieillissant.

#### DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2017

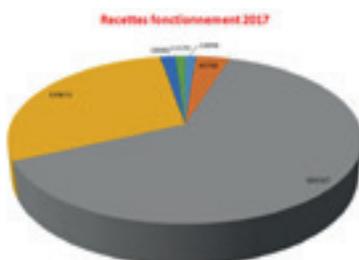


Charges à caractère général    Charges de personnel  
Atténuation produit            Autres charges de gestion courante  
Charges financières            Charges exceptionnelles

Les recettes de fonctionnement sont surtout assurées par les différentes taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti) et les dotations de l'état, en baisse depuis 2014. **Malgré cela, les efforts des élus et du personnel permettent de réaliser un résultat de clôture positif.**

**Cumulé au report de l'exercice antérieur de 312 351.63 €, le résultat de clôture en fonctionnement se monte à 525 290.98 €.**

#### RECETTES FONCTIONNEMENT 2017



Atténuation de charges            Produits des services  
Impôts et Taxes                    Dotation et Participation  
Autres produits de gestion courante    Produits exceptionnels

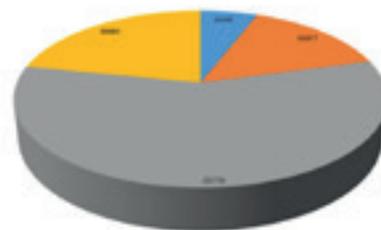
### 2/ SECTION INVESTISSEMENT 2017

La section investissement présente également un excédent de 94 168.36 €.

- la mise en accessibilité de la Salle des Arcades a été achevée.
- les travaux pour l'amélioration acoustique de la cantine scolaire ont été réalisés .
- la commune a pu se doter d'un gyrobroyeur et continuer les investissements pour la sécurité routière (radar pédagogique, coussins berlinois à Maurat).

**Il est à noter que ces différentes opérations d'investissement ont bénéficié de subventions du ministère de l'Environnement (acoustique cantine), de l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Conseil départemental et de l'aide de deux sénateurs via l'ancienne réserve parlementaire pour le gyrobroyeur et le radar pédagogique .**

#### RECETTES INVESTISSEMENT 2017



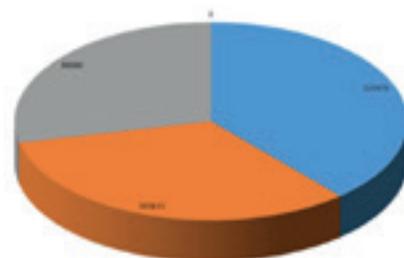
Subventions                    FCTVA-TA  
Autofinancement              Opérations patrimoniales

**Cumulé au report de l'exercice antérieur de 109 268.54 €, le résultat de clôture en investissement est de 203 436.90 €.**

Afin de pouvoir alimenter les Restes à Réaliser (opérations d'investissement programmées l'an dernier et non encore totalement réalisées), un prélèvement de 248 163.10 € sur le résultat de clôture en fonctionnement a été voté par le conseil municipal afin qu'il soit transféré sur la section investissement en 2018.

**Le solde de l'excédent de fonctionnement (277 127.88 €) est reporté sur la section fonctionnement du budget 2018.**

#### DÉPENSES INVESTISSEMENT 2017



Dépenses d'équipement  
Dépenses financières  
Opérations patrimoniales



## BUDGET 2018

Lors de la même séance, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2018.

Le vote du budget dans une commune est un acte majeur puisque c'est le reflet des actions et de la politique qui seront menées par l'équipe tout le long de l'année.

**Malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'État, nous avons pu construire ce budget sans augmenter les taux des différentes taxes locales et sans recourir à l'emprunt.**

Le budget fonctionnement s'équilibre à 1 355 027.88 €.

**Les recettes** proviennent essentiellement des impôts locaux (580 000 €) et des dotations de l'état (303 600 €). Cette année la commune va percevoir, comme en 2017, le FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunal*) provenant de la CCBA pour 28 600 € mais également (et c'est nouveau) une dotation de solidarité communale (DSC) qui atteindra environ 50 000 € en 2020 (17 000 € en 2018).

**Les dépenses** sont constituées par les charges à caractère général (279 600 €), les charges de personnel (480 000 €) et les autres charges de gestion courante (207 200 €).

Les subventions aux différentes associations se montent à 12 200 € (*somme en baisse dans la mesure où cette année ce n'est plus le comité des fêtes, démissionnaire, qui gère la fête locale, mais la municipalité*).

Grâce à une gestion rigoureuse, nous avons pu dégager 270 000 € d'autofinancement c'est-à-dire la somme qui permet l'équilibre de la section investissement mais également d'avoir à peu près 14 000 € de provision pour dépenses imprévues.

**Le budget investissement s'équilibre à hauteur de 868 040 €.** Les recettes proviennent du report de l'excédent de 2017 (203 436.90 €), du virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2017 (248 163.10 €), de la récupération de la TVA sur des opérations antérieures et de la taxe d'aménagement.

**Les dépenses sont constituées par le remboursement du capital des emprunts (106 500 €), par les opérations non réalisées en 2017 et par les opérations que nous envisageons pour 2018 :**

- réorganisation du cimetière et travaux : **16 000 €**
- provision pour achat de terrains : **170 700 €**
- achat de nouveaux véhicules (Kangoo et tracteur) : **51 000 €**
- travaux de mise en accessibilité de l'école Lucie Aubrac : **130 000 €**
- travaux à l'école Lucie Aubrac (*clôture, faux plafonds, peinture*) : **58 000 €**
- études pour la construction d'ateliers municipaux : **50 000 €**

Dans ce budget investissement sont compris également l'achat de différents matériels pour le service technique, la poursuite des études pour le PLU et les travaux pour améliorer la sécurité routière. **Tous ces investissements font l'objet de demandes de subventions afin que le coût réel soit le plus minime possible pour notre collectivité.**

**Le défi de tenir nos engagements, malgré les difficultés économiques et les efforts demandés aux collectivités territoriales, a été relevé sans nouvelle pression fiscale pour les habitants de Beaumont. Nous continuerons sur cette voie autant que possible.**

## RECENSEMENT MILITAIRE - C'EST OBLIGATOIRE !



Tout français ayant atteint l'âge de 16 ans (*filles et garçons*) doit se faire recenser à la mairie du domicile. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (*dont le permis de conduire*).

## QUAND SE FAIRE RECENSER ?

L'année se divise ainsi :

**1er trimestre :** janvier à mars

**2ème trimestre :** avril à juin

**3ème trimestre :** juillet à septembre

**4ème trimestre :** octobre à décembre

Dès 16 ans, les jeunes doivent se faire recenser en Mairie avant la fin du trimestre du mois de leur naissance (*exemple : vous avez 16 ans en juillet 2018, vous devrez vous faire recenser entre le 1er Juillet et le 30 septembre 2018*)

Quand vous viendrez vous faire recenser, soyez muni de votre pièce d'identité (*carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française*) ou du livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

## A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

- il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté. (JDC).
- il permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à 18 ans.

**En cas d'absence de recensement dans les délais, vous serez sanctionné par le fait :**

- de ne pas pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (*baccalauréat ou permis de conduire*) avant l'âge de 25 ans.

**À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement qui doit être conservée soigneusement.**



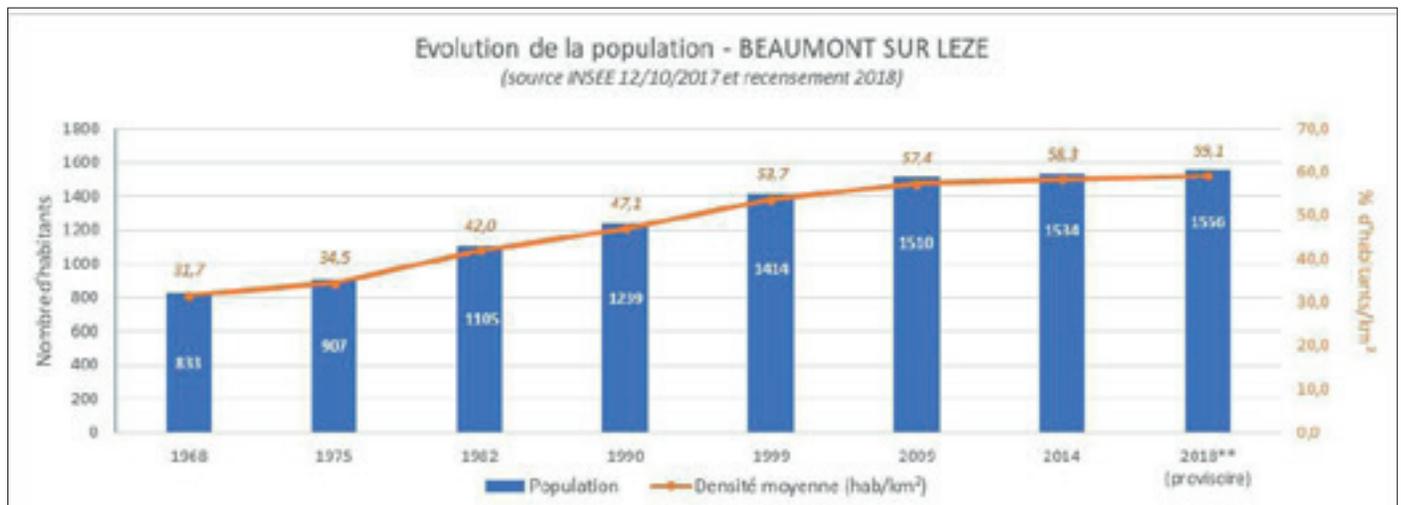
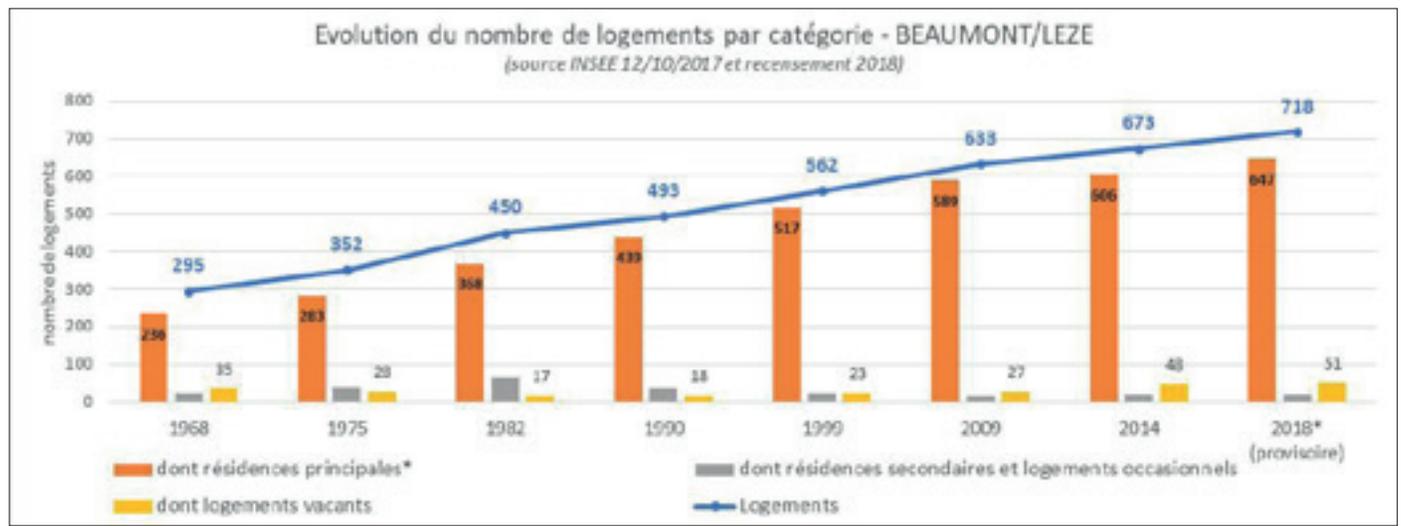
## RECENSEMENT DE LA POPULATION - RÉSULTATS

Tous les 5 ans, le recensement détermine la population officielle de notre commune.

**Un grand merci à tous les habitants qui ont participé au recensement dont 2/3 via internet.**  
 Vos réponses vont servir à actualiser la participation de l'État au budget de notre commune.

Il faut aussi saluer le travail des 3 agents recenseurs qui ont parcouru notre village par tous les temps pour obtenir vos réponses.

**Leur ténacité a permis le succès du recensement 2018.**



### INFORMATION IMPORTANTE !

#### BENNES DE DÉCHETS VERTS : SUSPENSION DU SERVICE

En raison de l'indisponibilité pour raison de santé de nos deux employés municipaux titulaires du permis poids-lourd, la municipalité se voit dans l'obligation de suspendre le service de bennes jusqu'à nouvel ordre.

Nous demandons donc aux Beaumontais, dès maintenant, d'apporter directement leurs déchets verts en déchèterie à Auterive.



## DÉSHERBEUR THERMIQUE À EAU CHAUDE

Le plan «*zérophyto*» auquel a souscrit la commune interdit désormais aux services municipaux d'utiliser des désherbants chimiques. Ceux-ci sont toxiques non seulement pour les «*mauvaises herbes*» mais aussi pour les milieux aquatiques. Ils sont également lourdement soupçonnés d'être cancérogènes.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui vise à améliorer la qualité de l'eau de nos rivières, subventionne donc fortement l'achat de matériels alternatifs aux désherbants traditionnels, en échange de l'abandon par les communes des anciennes pratiques.

**C'est dans ce cadre qu'une nouvelle machine a fait son apparition dans Beaumont au mois d'Avril. Il s'agit d'un désherbeur thermique à eau chaude.**

Comment fonctionne-t-il ? De l'eau projetée en fines gouttelettes chauffées à 140 degrés «*cuit*» littéralement les plantes visées. Quelques secondes suffisent pour que la plante prenne une couleur caractéristique d'épinard cuit.

**Cet appareil sera donc dorénavant utilisé pour éliminer les adventices des endroits habituels de la commune, notamment le cimetière.**

Il faut toutefois avoir conscience que quelques herbes par-ci par-là ne sont pas un si gros inconvénient et que parfois le plus «*propre*» n'est pas le plus sain. Et il faut savoir que l'efficacité de ce procédé se verra à moyen terme :

- la première année, l'eau chaude a tendance à aider à la germination des graines présentes dans le sol (*il faudra quelques passages pour «épuiser» le potentiel existant*).

- De plus, la machine ayant été reçue en Avril, le démarrage de la saison de désherbage a été tardif ce qui implique que les plantes indésirables ont eu le temps de s'installer solidement.

**Les prochaines années, un début d'action dès le démarrage de la végétation permettra une meilleure efficacité.**



Baptiste et Maurice (agents municipaux)

## COMPTEUR LINKY : IL ARRIVE À BEAUMONT

Le calendrier annoncé par ENEDIS concernant le remplacement des compteurs actuels a été avancé d'un an.

**Le fournisseur d'électricité nous a annoncé la généralisation de son implantation sur la commune pour octobre 2018.**



Vous avez probablement reçu une première communication de l'entreprise à ce sujet, dans votre boîte à lettres.

A en croire les questions qui nous remontent de la population, cela semble générer quelques inquiétudes. ENEDIS se propose de les lever lors d'une permanence programmée samedi 1er septembre 2018 de 9h00 à 12h00 en mairie.

**Si vous avez des interrogations ou autres demandes de précisions, un responsable ENEDIS vous recevra individuellement.**

## QU'EST-CE QUE LE PPMS ?

**Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est une procédure mise en œuvre par la directrice de l'école. Il sert à définir les actions à mener pour faire face à un risque.**

Dans le cas de l'école de Beaumont, le risque local est l'inondation. Les risques globaux, communs à toutes les écoles, sont également pris en compte : **la tempête, la pollution, l'intrusion d'une personne dans l'école.**

Des entraînements sont effectués tous les ans, sur l'un ou l'autre de ces thèmes. **Le dernier exercice en date a eu lieu le 21 Mars** et concernait l'inondation. En liaison constante avec la Mairie, les enseignantes ont organisé l'évacuation des locaux.

Les enfants se sont regroupés dans les autres bâtiments communaux : *les grands aux anciennes écoles, les petits aux Arcades*. Comme il avait été demandé à l'exercice précédent, des tapis de sol ont été posés aux Arcades par les agents communaux, pour permettre aux enfants de s'y installer confortablement et de poursuivre leurs activités. Au bout de 2 h d'exercice, l'alerte a été levée et les enfants ont pu rejoindre leurs classes, guidés par l'équipe enseignante. Du côté de la Mairie, ces exercices sont également l'occasion de tester certaines parties de notre Plan Communal de Sauvegarde. Ainsi, 40 mn après le début de l'alerte, une équipe opérationnelle était présente en Mairie pour «gérer la crise».

**Et les agents communaux ont procédé à une simulation en temps réel du barriérage des routes inondables.**

## LE 28 MARS - UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX A ÉTÉ INSTALLÉ AVENUE DE LA LÈZE



Outil dynamique et réactif pour une information continue, ce panneau a pour objectifs de diffuser les informations municipales et intercommunales, tout en soutenant les associations locales dans la promotion de leurs activités.

Il informera les passants sur les actions festives, culturelles, associatives, sportives ou citoyennes et autres renseignements pratiques.

Nous espérons que ce panneau, dont la gestion est assurée directement par la municipalité, remplira pleinement son rôle de relais d'informations au service de la population.

**Les associations peuvent demander à ce qu'une information soit diffusée en déposant un message en mairie ou en envoyant un mail à :**

**[communication.beaumont@gmail.com](mailto:communication.beaumont@gmail.com)**



**Le message doit bien sûr être suffisamment court pour tenir sur l'écran et sera soumis à l'appréciation des élus avant diffusion.**

## PONT DE POUCHET : QU'EN EST-IL ?

**Depuis plus d'un an, le pont de Pouchet est fermé et le restera encore longtemps. Il se retrouve en effet au milieu d'une bataille d'experts dont l'issue est encore incertaine.**



Il était prévu qu'en 2018, le pont fasse l'objet d'une réhabilitation trop longtemps retardée. Un cabinet d'experts avait évalué les travaux, un montage financier avait été établi, incluant une participation financière importante de la commune.

Au moment de démarrer les travaux, il a été constaté que la peinture (à refaire !) du pont contenait du plomb. **Pas question bien sûr de contaminer la Lèze en dessous**, il fallait donc prévoir un coûteux «emballage» de toute la structure pour procéder à son décapage. Ceci entraînait de facto une très importante augmentation du prix de la rénovation, qui eût été à la charge exclusive de la commune.



Peu de temps après, un accident de la circulation **causé par un camion-toupie a fait bouger la structure.**

Les différentes assurances en jeu ont mandaté un nouveau cabinet d'experts, qui a exploré le pont sous ses moindres coutures.

**Et le diagnostic est sans appel : à l'heure actuelle, le pont est dangereux et il n'est pas apte à supporter durablement la circulation automobile.**

**C'est réellement une question de sécurité, et c'est ce qui justifie qu'il soit fermé à la circulation.**

Les assurances devront désormais déterminer ce qui, dans l'état actuel du pont, ressort de la responsabilité du camionneur et ce qui est à mettre au compte de l'usure.

A ce jour, les sommes imputables à l'accident représenteraient environ 40 % du coût global des travaux.

A l'heure où ces lignes sont écrites, d'autres recherches de financement sont en cours afin de réduire au maximum la part communale qui, sinon, s'élèverait à 100 000 euros.

## ENCORE UN PEU DE PATIENCE

## LA FIBRE ARRIVE



**EN EFFET, C'EST EN SEPTEMBRE QUE LA FIBRE SERA CONNECTÉE SUR LE NŒUD DE RACCORDEMENT D'ABONNÉS OU NRA.**

Une armoire NRA permettant ce raccordement est installée en face de la poste. Tous les lignes téléphoniques en cuivre convergent vers cette armoire.



**La fibre n'arrive pas chez l'abonné, elle s'arrête à l'armoire NRA.** Ceci est important car cela veut dire que votre abonnement et votre matériel de connexion au réseau téléphonique restent les mêmes, vous ne devrez pas contracter un abonnement «fibre».

Toutefois, il est possible que tous les opérateurs ne souhaitent pas se raccorder au nouveau NRA. Il vous faut donc vous renseigner auprès votre opérateur. Il se peut que vous soyez amené à en changer pour profiter de l'augmentation de débit.

Comme nous l'avions indiqué dans le précédent Écho Beaumontais, le débit internet sera bien plus élevé pour la quasi totalité des foyers.

**Terminé, les gros câbles en cuivre régulièrement dérobés sous la RD4 entre Beaumont et le rond-point de la zone d'activité du Mandarin.**

### RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU AUX LYONS

L'urbanisation s'est sérieusement densifiée dans le quartier des Lyons, il était temps de renforcer le réseau d'eau potable. Le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège) a donc lancé des travaux.

Pour le confort des usagers une nouvelle canalisation d'un diamètre de 63 mm a remplacé l'ancien tuyau de 50 mm qui donnait des signes de faiblesse et présentait des risques de fuites.

De plus, cet ancien tuyau passait sur une parcelle privée, la nouvelle canalisation emprunte un nouveau tracé qui reste sur le domaine public.

Plusieurs reprises de branchement individuels ont été effectués.

Bien évidemment, la nouvelle canalisation a été dimensionnée pour supporter les futurs logements.

D'autres aménagements doivent avoir lieu pour améliorer le service sur ce secteur.

L'eau est un bien précieux, économisons-la !

### EFFACEMENT DE RÉSEAU MOYENNE TENSION ENEDIS

**L'effacement de réseau auquel procède actuellement Enedis (ex-ERDF) concerne la ligne passant actuellement vers Brimont, traversant la D4 vers St Pierre, puis l'avenue de la Lèze peu avant le Moulin, pour continuer ensuite dans les champs en bord de Lèze, parallèlement à la route de St Sulpice.**

Il était prévu que le trajet de la nouvelle ligne enterrée suive les voies de circulation : D4, puis Avenue de la Lèze, puis rue de La Peyrère, et enfin route de St Sulpice. Ceci aurait posé un problème important au niveau de la rue de la Peyrère. Celle-ci étant très étroite, il aurait fallu y interdire la circulation pendant

plusieurs semaines et donc mettre en place une déviation peu confortable.

Après discussion entre le maître d'ouvrage ENEDIS, l'entreprise chargée des travaux et les élus municipaux, il a été décidé qu'à partir de l'avenue de la Lèze, la nouvelle ligne sera enterrée dans les champs sous le village et rejoindra la route de St Sulpice au delà de la rue de La Peyrère. Cette solution a de plus l'avantage d'être moins onéreuse.

**LES PROPRIÉTAIRES DES TERRES CONCERNÉES AYANT DONNÉ LEUR ACCORD, LES TRAVAUX POURRAIENT DÉBUTER CET ÉTÉ.**

### P. L. U. : VERS LA FINALISATION

Les études concernant notre futur plan local d'urbanisme se poursuivent et ont permis d'aborder la rédaction des pièces réglementaires (*règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation*) qui sont les documents opposables aux autorisations d'urbanisme (*permis d'aménager et de construire*).



#### Que va-t-il se passer dans les mois à venir ?

La prochaine échéance consistera à présenter le projet finalisé aux personnes publiques associées (*Etat, SCOT, Conseil Départemental, intercommunalité, ...*) avant l'arrêt du dossier en conseil municipal programmé à la rentrée de septembre.

Ce conseil municipal fera également le bilan de la concertation menée dans le cadre de cette procédure d'élaboration du PLU.

Suite à la décision du Conseil Municipal, le dossier de PLU sera transmis aux services associés et consulté pour une durée incompressible de 3 mois, à laquelle succèdera l'enquête publique.

**Si le calendrier est respecté par l'ensemble des acteurs, l'enquête publique pourrait donc démarrer début 2019.**

### RÉSEAU 31



Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement RESEAU31 finalise ses investigations dans le cadre des études relatives aux schémas directeurs d'assainissement des eaux usées (*révision*) et des eaux pluviales (*création*).

Menées parallèlement avec la révision du PLU, ces études ont pour objectifs d'établir des cartes de zonage d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Pour rappel, ces zonages permettront d'une part de délimiter les zones en assainissement collectif et les zones qui resteront en assainissement non collectif (ANC), et d'autre part de définir les secteurs sur lesquels la gestion des eaux pluviales est nécessaire.

Concernant les eaux usées, suite à la réalisation d'une enquête par questionnaire sur les installations ANC, 60% des abonnés ont répondu. Cette enquête a été complétée par la visite de 80 installations ANC, ainsi que de plusieurs établissements non domestiques. Plusieurs scénarios pour la mise en assainissement collectif du bourg sont actuellement en cours d'étude.

Concernant les eaux pluviales, l'état des réseaux enterrés et superficiels a été diagnostiqué. Plusieurs problématiques pluviales ont ainsi été identifiées sur la commune. Des investigations complémentaires et des levés topographiques ont également permis de réaliser un modèle hydraulique informatique. Celui-ci a identifié les secteurs à risque et proposera les premiers scénarios pour améliorer le fonctionnement général des réseaux hydrographiques sur le territoire communal.

L'année 2018 sera dédiée à la finalisation des scénarios pour les volets eaux usées et eaux pluviales. Les études se concluront par la mise en enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage de gestion des eaux pluviales. **Cette démarche sera réalisée simultanément avec l'enquête publique de la révision du PLU.**

## GOÛTER DES AINÉS

Placé sous le signe du divertissement et de la bonne humeur, le goûter des aînés, **offert par la Municipalité et le CCAS aux beaumontais et beaumontaises de plus de 80 ans, s'est déroulé le 17 mars 2018 de 15h à 17h salle des Arcades.**



Une quarantaine de personnes ont répondu à cette invitation.

Ce fut un agréable moment de détente entre anciens. Loin d'être nostalgique, le goûter des aînés est aussi et surtout l'occasion de faire la fête et de s'amuser.

C'est l'accordéoniste Richard Newton qui, avec ses chansonnettes, son humour et ses parodies en tout genre, a su animer et rythmer ce bel après-midi dansant où les seniors et certains élus locaux ont su nous démontrer qu'ils avaient toujours leurs jambes de 20 ans !

Entre deux airs d'accordéon, tout ce petit monde a pu également déguster diverses douceurs sucrées (*sans aucune modération*) **Chocolats chauds, bonbons, pâtisseries, etc...**

**La municipalité et le CCAS vous remercient et souhaitent à tous un très bel été.**

PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ  
LE MARCHÉ DÉMÉNAGE.

Il avait été tenté l'an dernier, juste avant la fête, d'implanter le marché entre la Mairie et l'Église. Les exposants comme les habitants avaient apprécié cette formule.

Toutefois, l'alimentation électrique n'étant à l'époque pas prévue pour cela, il n'avait pas été possible de poursuivre l'expérience.

Depuis, des travaux ont été effectués et un coffret de prises «marché» a été mis en place.



**A partir du 5 Juillet et jusqu'à fin Août, c'est donc à côté de la Mairie que vous retrouverez votre marché hebdomadaire, toujours le jeudi de 16h à 19h.**

**Dès la rentrée scolaire de septembre, le marché reprendra sa place habituelle autour de la halle place Clément Ader.**

## ÉTAT CIVIL - JANVIER À JUIN 2018

**Ils ont vu le jour...**

Léo PEREIRA (13/01/18), Titouan FOGUEZ VILLAVERDE DIKAN (14/01/18), Lou AUBOURG (2/04/18), Arthur COFFE (7/05/18).

**Bienvenue à ces nouveaux Beaumontais.**

**Ils se sont dit OUI....** Néant

**Ils nous ont quittés...**

Lucette ARMAING née VIVENT (5/01/18), Stanislas TRINDADE (11/02/18), Jean POGODALA (15/04/18), Michel GALLAN (18/04/18), Michel BROUSSE (30/05/18), Nelly CAMBOULIVES (12/06/2018).

**Nous adressons toutes nos condoléances aux familles.**

## TRAVAUX à L'ÉCOLE

**Cet été, des travaux assez lourds concernent l'école Lucie Aubrac. Dans le cadre de nos obligations légales, le bâtiment sera adapté pour que des personnes à mobilité réduite puissent y accéder sans problème.**

Le point le plus important concerne la mise en place d'un élévateur PMR (*un ascenseur*) entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Ces travaux, très poussiéreux, nécessiteront de mettre le mobilier des halls à l'abri dans les classes, qui devront elles même être rendues étanches à la poussière. Un nettoyage de grande ampleur sera obligatoire dans tout l'établissement à la fin de l'été, et mobilisera l'ensemble des employé(e)s techniques.

Les toilettes «*adultes*» de l'étage seront quant à elles adaptées pour être utilisables par une personne à mobilité réduite. En fonction de la disponibilité des entreprises, incertaine à l'heure où sont écrites ces lignes, cette partie des travaux sera peut-être reportée à la Toussaint.

Des climatiseurs seront aussi mis en place dans les classes de maternelle. Toutes les salles recevant des enfants seront donc prochainement aptes à être chauffées en hiver et rafraîchies quand le soleil se montre trop vaillant.

Enfin, l'isolation phonique du réfectoire et du hall de la maternelle seront achevées, avec la mise en place d'un faux plafond adapté.

## LES CM2 PRÊTS POUR LE WEB (ARTICLE PARU DANS LA PRESSE)

**Les CM2, leur institutrice Anne Gras et l'adjutant-chef Cambriel.**

Après un travail de mémoire l'an dernier ayant contribué au baptême de l'école communale au nom de la résistante *Lucie Aubrac*, l'équipe éducative n'en oublie pas pour autant de préparer les enfants à l'avenir. Aussi, **mercredi 11 avril, c'est avec succès que les 20 élèves de la classe de CM2 de l'école Lucie Aubrac de Beaumont-sur-Lèze ont passé l'examen du permis internet.**



**L'adjutant-chef Jérôme Cambriel**, référent scolaire à la Cob Carbone, est venu surveiller et sanctionner l'apprentissage des réflexes et des bonnes pratiques pour évoluer de manière sécurisée sur la toile.

Après avoir avec sérieux préparé cet examen avec leur institutrice Anne Gras, les élèves ont tous réussi leur questionnaire avec une très grosse majorité de 100 % de bonnes réponses.

**La correction de ce questionnaire a fait l'objet d'un échange constructif et intéressant entre le gendarme et les jeunes.**

## PERMIS PIÉTON POUR LES CP-CE1-CE2



Les élèves de CP-CE1-CE2 de l'école de Beaumont sur Lèze décrochent leur permis piéton !

Cette intervention s'est déroulée sous la conduite des enseignantes Mesdames Rey et Degans durant plusieurs semaines.

Sous forme ludique, les élèves ont appris à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons.

Ils l'ont mis en pratique, tout d'abord avec une sortie dans notre village, puis lors d'une journée dans les rues de Toulouse avec comme point de rendez-vous la place du Capitole.

Les élèves ont tous été félicités.

**BRAVO !**

## ALAE - ALSH

**LUNDI 5 MARS 2018, L'ALAE / ALSH de BEAUMONT SUR LEZE a ouvert ses portes.**

Ce bâtiment moderne vient compléter l'offre de loisirs éducatifs extrascolaires sur le territoire communautaire au côté de Lagardelle, Venerque, Grépiac, Cintegabelle et Auterive.

**Les équipes d'animation y accueillent vos enfants avec une programmation riche et de la bonne humeur.**

Il a également fonctionné pendant les vacances de printemps et sera ouvert pendant les vacances d'automne.

**N'hésitez pas à contacter l'équipe d'animation : [cc-leze-ariege.fr](mailto:cc-leze-ariege.fr)**

## CARNAVAL DE L'ÉCOLE DU 24 MARS

Le soleil n'a pas été au rendez-vous mais cela n'a pas empêché le cortège de faire un petit tour rapide dans le village. Princesses, super héros et beaucoup d'autres personnages se sont retrouvés ensuite dans l'école pour le goûter et le tirage de la tombola.

**Ce bel après-midi n'a été possible que grâce à la mobilisation des parents : soyez-en ici remerciés et rendez-vous l'année prochaine !**

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

**Sur la liste des bonnes résolutions de rentrée : PARTICIPER A L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES !**

Depuis plusieurs années, l'association organise des manifestations festives afin de récolter des fonds pour la coopérative scolaire (*ventes de gâteaux, vide ta chambre, carnaval, kermesse, etc.*) .

Dans les faits, peu de parents sont présents pour organiser, préparer ou animer ces moments appréciés des enfants. Pour l'année qui vient, une dizaine de parents motivés sera nécessaire pour assurer la continuité des activités de l'association.

**Manifestez-vous lors du forum des associations auprès des bénévoles qui tiendront le stand de l'APE (le 8 septembre 2018).**

## 2ÈME RENCONTRE INTERCLUBS DE JUDO - 150 JUDOKAS SUR LES TATAMIS

De baby-poussins à Benjamins, venus des clubs de Gratentour, Lacroix-Falgarde, BSC Blagnac, Baziège, ASPTT Vernet, Pins-Justaret, Beaumont-sur-Lèze et Miremont, les jeunes judokas se sont retrouvés sur les tatamis dans la salle polyvalente L'HORIZON de Miremont à l'occasion de la 2ème rencontre interclubs, le dimanche 3 juin 2018.

**Tous sont repartis avec une médaille et un objet promotionnel offert par le Conseil Départemental et le Conseil Régional Occitanie.**

**Grégory DRU, Président du Club et Jérôme BORDES, Professeur (07.78.63.33.22 ou 05.61.08.81.03)** remercient tous les parents bénévoles qui se sont mobilisés durant le week-end pour la logistique, mais également les jeunes arbitres, les commissaires sportifs et tous ceux qui ont aidé au bon déroulement de cette journée sportive, sans oublier les secouristes toujours prêts à intervenir.

**Le club remercie également les municipalités de Miremont, Beaumont-sur-Lèze et Pins-Justaret ainsi que le Conseil Départemental et la Région Occitanie pour leur soutien.**



**Le bureau souhaite à tous ses adhérents de bonnes vacances estivales**

avant de les retrouver sur les tatamis le mercredi 12 septembre à partir de 16 h 00 au dojo de Beaumont et le lundi 17 septembre à 16 h 45 au dojo de Miremont.

## TENNIS CLUB DE BEAUMONT "T. C. B."

**Superbe résultat pour les hommes au tennis de BEAUMONT :**

**Composition de cette équipe qui a disputé cette montée :** Marc DE GOBBI, Julien AGUILAR, Gilles RUMEAU, Fred CARILLO, Patrice PAGNON et Simon GERBER.

Bravo au capitaine Cédric BASTIEN qui a su mener son équipe à la montée au championnat des Pyrénées Régionale 3. Il a su donner à ses joueurs les encouragements et la motivation pour gagner les matchs et finir premier de la poule. **Les résultats sont là.**

**Double enfants-parents le samedi 5 mai**

L'animation double famille a de plus en plus d'adeptes : parents, enfants, copains, copines et membres du bureau du TCB sont venus disputer de petits matchs.

**Une auberge espagnole a ponctué cette journée et les matchs se sont poursuivis toute l'après-midi et jusqu'en début de soirée.**

Renaud a chapeauté toute l'organisation des matchs de doubles. Les enfants de l'école de tennis très heureux de participer avec leurs parents. A midi la pause pique-nique, puis les plus courageux ont continué à s'amuser avec la balle jaune.



**Stages enfants réussis à ASPET**

Pour la deuxième année consécutive, les enfants du TCB ont bénéficié de 3 jours de stage à Aspet.

**Répartis en 2 groupes (5/10 ans et 11/18 ans)**, ils ont été rejoints par des enfants de Saint-Sulpice pour se perfectionner au jeu du tennis mais aussi partager de nombreuses animations (*Loup-Garou, chasse au trésor, etc...*). Ils ne demandent qu'à repartir l'an prochain.

**Quelques animations au programme de 2018/2019**

- Tournoi Adultes : du 24 août au 9 septembre
- Journée padel
- Trophée de la Lèze contre Saint-Sulpice



**Journées jeux et match pour les enfants encore une belle année en perspective !**

**Renseignements TCB :** Marie-José Trouche (*présidente*) : 06 03 56 03 74 - Huguette Bastien (*trésorière*) : 06 15 11 60 58

**Vous pouvez vous inscrire durant toute la durée du tournoi adulte, ainsi que le jour du forum des associations : le 8 septembre**

## L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

**Le week-end des 9 et 10 Juin**, l'École Buissonnière a organisé une exposition de peinture à l'abri champêtre. C'est la section Lez'Arts de l'École qui était à la manœuvre et nous a proposé les œuvres des élèves d'Elisabeth MIOT.

Samedi soir, un apéritif organisé conjointement avec la municipalité a clôturé agréablement la première journée.



### AMICALE DES BORDS DE LA LÈZE - LE CARNAVAL



Pour la deuxième année consécutive, l'Amicale des bords de la Lèze a organisé, Vendredi 9 février 2018, son fameux CARNAVAL.

En 2017, ils étaient 36 déguisés, cette année pas moins de 46 «gais lurons» ont répondu présent à cet événement. Ils sont venus de tous les continents pour faire la fête : du pays du soleil levant, d'Orient, de l'ouest américain, d'Amérique centrale ou encore d'Afrique. Même les pirates, les policiers et la belle Blanche-Neige ont fait le déplacement jusqu'à Montaut dans des déguisement plus fous les uns que les autres.

Merci à toutes et à tous d'avoir joué le jeu et de nous avoir fait passer, une fois de plus, une très agréable journée. Rendez-vous est pris pour 2019. Venez encore plus nombreux !

**19 et 20 septembre 2018 :**  
**SÉJOUR FESTIF en PERIGORD**

**Jour 1 :** surprise à MAZEROLLES

**Jour 2 :** Vallée de la Dordogne et CHÂTEAU DES MILANDES.

**Tarif :** 215 € (sur la base de 30 personnes)

Nous tenons le programme détaillé à votre disposition. Si vous êtes intéressé, veuillez vous inscrire rapidement.

**Du 3 au 6 novembre 2018 :** 4 jours sur la Costa Dorada (Espagne) pour assister au spectacle DES CHEVALIERS DU FIEL (369 €).

**LES INSCRIPTIONS sont CLOSES** mais interrogez-nous au cas où nous aurions des désistements.

**Lundi 31 décembre 2018 : GRAND REVEILLON DE LA ST SYLVESTRE** (salle des fêtes de Montaut). Un réveillon qui fait preuve, tous les ans, de son ambiance.

**PROGRAMME 2018  
DE L'AMICALE DU BORD  
DE LÈZE**

### BEAUM'O COEUR - SPECTACLE



Voici la nouvelle saison de Beaum' O Cœur, concoctée par le nouveau bureau composé de :

Régine Cazalens (présidente),  
Brigitte Bayoni (trésorière),  
Betty Alengrin (trésorière adjointe),  
Christine Chibarie (secrétaire)  
et Christian Alengrin (secrétaire adjoint).

**Le 2 juin**, nous avons eu le plaisir de vous présenter un spectacle musical à la Chapelle Saint-Pierre «**Âme Sereine**» avec la chanteuse Elaine Lopes (photo ci-dessous)



**Le 8 septembre**, un concert avec «**Un Air de Zic**» à 18h00 au petit jardin sous la mairie clôturera la journée des associations.

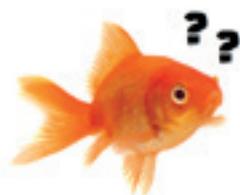
**Le 17 novembre**, sera joué «**Le Syndrome du Poisson Rouge**» salle des Arcades par la Compagnie Les Gal'Abrials .

**Le 8 décembre**, à l'occasion du téléthon, un spectacle de théâtre «**Le repas des fauves**» sera donné.

**Prenez vos agendas et notez ces dates !**

Pensez à renouveler vos adhésions, toujours 5 euros. Vous aurez droit à des réductions sur nos spectacles.

### BEAUM'O COEUR - THÉÂTRE



**Le 17 novembre, venez voir "Le syndrome du poisson rouge"**

**C'est à une super soirée théâtrale que vous convie l'association "Beaum'o coeur"**

En effet, c'est la troupe des "Gal'Abrials" qui doit son nom à son parrain Marc Galabru qui fera vibrer les planches de la salle des Arcades avec une comédie écrite et mise en scène par Michel Verdot : "Le syndrome du poisson rouge". Deux heures de spectacle, de vrai théâtre dans un décor rappelant la célèbre émission "Au théâtre ce soir".



**Cette pièce tout public, sélectionnée dans le cadre du printemps du rire 2018 à Toulouse**, vous entraînera dans un tourbillon de situations improbables allant du burlesque à la tendresse et de l'émotion au rire.

**Des personnages hauts en couleur s'y agitent :** Alex, scénariste farfelu mais fauché qui cherche à vendre son dernier scénario, Maurice et Germaine Piche riches producteurs de légumes en gros et puis Maguy, Sonia, Christine, Fred, Lou, Arlette, sans oublier Kelly ! **10 comédiens qui vous feront passer sans nul doute une soirée de détente de rires et de plaisir.**

**PRIX DE L'ENTRÉE : 10 € ET 8 € (ADHÉRENTS ET ENFANTS -12 ANS).**  
**RÉSERVATION AU : 07 69 06 01 87**

## FOOT POUR TOUS À BEAUMONT !



Après de nombreuses années de vaches maigres, la saison 2018-2019 verra un net regain de l'activité footballistique dans notre village.

Tout d'abord, le club «**École de Foot Perfectionnement**» s'ouvre à Beaumont. Il propose d'accompagner les joueurs des catégories U6 à U13 dans leur progression scolaire et sportive et de viser le perfectionnement dans la pratique footballistique.

Durant ces années d'initiation, l'enfant va se construire une éducation sportive de base comprenant : **le développement de sa motricité, l'apprentissage des gestes techniques et la découverte du collectif**, compétences qui lui permettront de s'exprimer dans le jeu.

Au-delà du football, l'école de foot perfectionnement permet **un soutien scolaire efficace grâce à l'intervention d'un intervenant trois fois par semaine**. Durant les stages de perfectionnement (*toutes les vacances scolaires*), l'enfant est suivi pour la réalisation de ses devoirs avant de s'épanouir sur le terrain ou de participer à des activités ludiques.

Par ailleurs, l'entente entre les clubs de Lagardelle et de Miremont se précise. Concernant les enfants de Beaumont, elle permettra notamment aux U14 et plus, de poursuivre leur sport non seulement sur les terrains de l'entente, mais également à Beaumont. En effet, la municipalité a décidé de mettre gracieusement son terrain à la disposition de l'entente à raison de deux soirs par semaine.

Enfin, la section sports-loisirs reste d'actualité et continuera d'organiser ses matchs le vendredi soir.

## ASSOCIATION VINILÈZE

**Vous partagez comme nous un certain art de vivre et le goût des bonnes choses, notamment le vin ... faites-vous coopter par un adhérent pour rejoindre l'association «ViniLèze»**

**Cette association a pour objets :** le partage de la passion du vin, la visite de caves et de domaines, l'organisation de dégustations privées et de salons.



NOVEMBRE 2017 - SOIRÉE BEAUJOLAIS



MARS 2018 - DÉGUSTATION DOMAINE GAUJAL (PICPOUL DE PINET)

**Ne ratez pas nos animations 2018 :**

**Octobre** - Dégustation domaine Lauran-Cabaret (*Minervois*)

**Décembre** - Soirée Jura (*ou autre*)

**Prix des adhésions 2018 :**

étudiant 5 €, individuelle 10 €, couple 15 €

**Le bureau 2018 :**

Président : Frédéric CARILLO

Secrétaire : Thierry ANIZAN

Trésorier : Richard NIVET

Régisseurs : Éric et Antony DELPORTE

**Pour tout renseignement,**

**contactez Thierry au**

**06.14.20.07.19**

**ou viniuze@gmail.com**

## RESTRICTION :

Du fait de la présence d'alcool, les mineurs, même accompagnés, ne sont pas acceptés dans les manifestations organisées par ViniLèze.



## CLUB VTT À BEAUMONT ???

**Si vous souhaitez participer à la création d'un club VTT sur Beaumont, n'hésitez pas à contacter :**

**Mr Martinez au 06 14 18 69 22**

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Depuis septembre 2016, les adhérents enchaînent les cours de renforcement musculaire sur des rythmes cardio très variés, sollicitant toutes les parties du corps sans exception (*même les zygomatiques !*). Le contenu est toujours structuré, adapté et progressif au fur et à mesure de l'année.

**Notre CLUB sera présent lors de la FÊTE DES ASSOCIATIONS le samedi 8 SEPTEMBRE de 16h00 à 18h00 : venez nous voir, ça va bouger !**

## COURS ADULTES GYM VITALITE :

tous les lundis de 20h30 à 21h30

(Cours de renforcement musculaire avec lests, bâtons, élastibands, ballons)

## COURS ADULTES CARDIO :

tous les mercredis de 20h30 à 21h30

(Vous découvrirez en plus des cours de ZUMBA®)

## COURS SENIORS GYM DOUCE :

tous les lundis de 10h15 à 11h15

(Avec l'animatrice Christiane)

## COURS DE GYMNASTIQUE DOUCE POUR LES SÉNIORS :

(maintien du tonus musculaire, exercices de coordination, atelier mémoire, parcours équilibre)

## Renseignements et inscriptions :

**Sylvie GALEAZZI (Présidente)**

**au 06 18 22 52 85 (le soir après 19 h 00)**

Dès à présent, n'hésitez pas à réserver votre place pour la saison prochaine 2018-2019 : 2 cours d'essais gratuits. salle des anciennes écoles de BEAUMONT-SUR-LÈZE

## BEAUM'LES MÔMES

**Notre association a pour but :**

- de réunir les assistantes maternelles qui travaillent en milieu rural et ainsi éviter l'isolement.
- de venir en aide aux parents employeurs pour les accompagner dans leurs démarches.

La structure associative permet d'organiser différents événements, qui sont autant de moyens de partager notre métier et de l'améliorer.

**Famille en recherche d'un mode de garde, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.**

**Nous restons à votre écoute du lundi au vendredi :**

**Andrée MONNA**

05 61 08 45 58 ou 06 22 26 32 43  
babeth.monna@wanadoo.fr

**Laurence SOLER**

05 61 08 18 56 ou 06 10 74 46 66  
patlaumonax@orange.fr

**MAM Lagardelle 06 10 74 46 66**

## SAMEDI 7 JUILLET - CONCOURS DE PÊCHE

**Parcours de pêche de Beaumont  
Chemin de Marchande.  
Ouvert à tous adultes et enfants.**

A partir de 7h00 - Inscriptions et casse-croute  
De 8h00 à 11h00 - Pêche  
11h30 - Remise des lots et verre de l'amitié.

**Des lots pour tous :** Pièce de viande,  
matériels de pêche,  
filets garnis...

**Participation :** adultes (12 €),  
mineurs et enfants -12 ans (5 €)

**Contact :** 06 81 36 30 35



## 22 ET 23 SEPTEMBRE

1968 – 2018

**Le Cimetière des Animaux, Association Maurice MASSONNIER, de Beaumont-sur-Lèze fête cette année son 50° anniversaire.**

A cette occasion une journée "Portes Ouvertes" est organisée par les membres du bureau et les adhérents de l'association,



**SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 DE 10 H À 18 H.**

Présentation, visites et collations seront offertes tout au long de la journée afin de vous faire connaître ce lieu unique dans la région.

**Madame Brigitte Bardot, marraine du cimetière ainsi que tous les bénévoles de cette association vous souhaitent une excellente visite.**

Cette journée sera suivie du repas d'anniversaire avec nos adhérents :

**DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018 À MIDI,**

**à l'abri champêtre de Beaumont-sur-Lèze.**

## SAMEDI 8 SEPTEMBRE - MUSICA-LÈZE



Après les 19ème édition des auditions musicales, qui ont eu lieu

le **Dimanche 17 juin**

à l'Abri Champêtre de Beaumont/Lèze,

nous vous invitons à nous rejoindre lors du forum des associations, :

**le samedi 8 Septembre.**

Pour toute information, vous pouvez visiter notre nouveau site : [www.musicaleze.com](http://www.musicaleze.com)

## SAMEDI 9 SEPTEMBRE - SPECTACLE MUSICAL

## SPECTACLE MUSICAL À L'ÉGLISE SAINT MARTIAL

Dans le cadre du 13ème festival "les troubadours chantent l'art roman", deux groupes musicaux exceptionnels seront accueillis, en l'église de Beaumont-sur-Lèze :

- le **trio féminin COCANHA** et leurs chants polyphoniques occitans
- **MAWARAN**, chanteur libanais dans la tradition arabo andalouse accompagné de 2 musiciens (*percussions et santour, sorte de cithare sur table*).

**TARIF : 8 - 10 €**

**RÉSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS :  
AU 09 72 95 90 46 OU AU : 06 08 33 56 44**



MAWARAN



Trio féminin cocanha

## DIMANCHE 30 SEPTEMBRE - SENTES &amp; LAYONS

La randonnée annuelle de Beaumont organisée par Sentes et Layons offrira aux participants, qu'ils soient à pied, à cheval ou en VTT, 3 boucles aux participants :

**6, 15 ou 25 Km**

**DÉPART POUR TOUS À PARTIR DE 8H30 ET JUSQU'À 10H00  
À L'ABRI CHAMPÊTRE**

Un apéritif convivial vous attendra au retour

ATTENTION aucun verre jetable ne sera fourni, verres réutilisables obligatoires (*consigne 1€*)

## Inscription à la rando :

- 3€ pour les adultes
- 1€ pour les enfants de moins de 15 ans

**Possibilité pour les randonneurs de se restaurer vers 13h, sur réservation au 05.61.50.54.74**

- 10€ pour les adultes
- 6€ pour les enfants de moins de 12 ans



**Pour plus de précisions :**

**Rendez-vous sur le site :**  
[sentes.layons.free.fr](http://sentes.layons.free.fr)

**Ou par courriel :**  
[sentes.layons@free.fr](mailto:sentes.layons@free.fr)

**Ou par téléphone :**  
05.61.50.54.74

## CALENDRIER - QUELQUES DATES À RETENIR

Comme vous le savez, l'association du Comité des fêtes est en sommeil. Aussi pour conserver cet événement multigénérationnel proposant des événements musicaux gratuits, la mairie a repris l'organisation de la fête qui aura lieu les 6, 7 et 8 Juillet (voir programme complet en annexe).

### 6 - 7 ET 8 JUILLET

Fête locale

Organisé par la Mairie de Beaumont-sur-Lèze

### SAMEDI 8 SEPTEMBRE

Fête des associations

Concert "un air de zic" au petit parc derrière la Mairie

Organisé par l'association Beaum'o Coeur

suivi d'un apéro offert par le Conseil Municipal

### DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

17 h - Concert à l'église de Beaumont dans le cadre du festival "Les Troubadours chantent l'art roman"

### DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

La journée du patrimoine

### SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

Célébration du cinquantenaire de la création du cimetière des animaux (repas organisés à l'Abri champêtre (repas organisé à l'Abri champêtre et visite du cimetière des animaux)

### DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

8H30 - Randonnée de Beaumont

Organisé par l'association Sentes et Layons

### DIMANCHE 7 OCTOBRE

40 ans de l'Amicale des bords de la Lèze

Salle de Montaut (20 h 30)

### SAMEDI 20 OCTOBRE

20 h 00 - dégustation de vin organisée par l'Association Vinilèze - salle des Arcades

### SAMEDI 17 NOVEMBRE

20 h 30 - Théâtre organisé par l'association

Beaum'O Coeur - salle des Arcades

### SAMEDI 1ER DÉCEMBRE

20 h 00 - soirée vin du Jura avec repas

organisée par l'Association Vinilèze - Salle des Arcades

### VENDREDI 7 DÉCEMBRE

Loto de l'Amicale des Bords de Lèze

aux anciennes écoles "en faveur de la ligue contre le cancer"

### SAMEDI 8 DÉCEMBRE

20 h 30 - Théâtre en faveur du Téléthon

organisé par l'Association Beaum'O Coeur

Salle des Arcades

### LUNDI 31 DÉCEMBRE

Réveillon - Salle des fêtes de Montaut

organisé par l'Amicale des bords de Lèze

POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS VOUS INVITONS À VOUS RENDRE :

sur le site de Beaumont-sur-Lèze : [www.beaumont-sur-leze.net](http://www.beaumont-sur-leze.net) ou sur Facebook : Mairie Beaumont sur lèze

## PLANNING DE L'ESPACE INFO ÉNERGIE DU PAYS SUD TOULOUSAIN 2ÈME SEMESTRE 2018

CARBONNE de 9h à 12h Communauté de Communes 34 Avenue de Toulouse	5 juillet	2 août*	6 septembre	4 octobre	8 novembre	6 décembre
AUTERIVE de 14h à 17h Communauté de Communes ZI Robert Lavigne, RD 820	5 juillet	2 août*	6 septembre	4 octobre	8 novembre	6 décembre
LE FOUSSERET de 9h à 12h Mairie du Fousseret 1 Rue de la Tour	12 juillet*	9 août*	13 septembre*	11 octobre*	15 novembre*	13 décembre*
CAZÈRES de 9h à 12h Communauté de Communes 31 Promenade du Campet	19 juillet	23 août*	20 septembre	18 octobre	22 novembre	20 décembre
Rieumes de 9h à 12h Maison du Tailleur 2 Place du Marché à la Volaille	26 juillet	30 août*	27 septembre	25 octobre	29 novembre	27 décembre*

\* UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Le conseiller énergie vous accueille tous les jeudis Auterive, Carbone, Le Fousseret, Cazères et Rieumes, et du lundi au jeudi Noël au Pays Sud Toulousain.

Les espaces info énergi assurent un service gratuit objectif et indépendant sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables).

Contact : 05 61 97 34 20 - [infoenergie@payssudtoulousain.fr](mailto:infoenergie@payssudtoulousain.fr) - [www.objectifreno.fr](http://www.objectifreno.fr)

Conception/Réalisation : Commission Communication - Directeur de la publication : Pascal BAYONI (Maire)

Tél. : 05 61 08 71 22 - Fax : 05 61 08 82 73 - Mail : [beaumont-sur-leze@wanadoo.fr](mailto:beaumont-sur-leze@wanadoo.fr)

P. S. E. (imprimeur) : Tél. 05 61 50 84 87 - [www.pleinsudtiquettes.com](http://www.pleinsudtiquettes.com)